

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
MAIRIE DE BARBAZAN  
(00045 - 11361)

**ARRÊTÉ**  
**D'AVANCEMENT D'ECHELON A DUREE UNIQUE**  
**de Mme PENE MARIELLE**

Le Maire : MAIRIE DE BARBAZAN,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratives territoriales,

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu l'arrêté nommant Mme PENE MARIELLE, au 5ème échelon de son grade, à compter du 01/01/2022 avec une ancienneté conservée de 3 mois 26 jours,

Considérant que Mme PENE MARIELLE remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement d'échelon,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A compter du 05/09/2022, Mme PENE MARIELLE née PENE, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, est promue au 6ème échelon de son grade, IB 404 .

Durée hebdomadaire de travail : Temps partiel

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera transmis à la Présidente du Centre de Gestion, au comptable de la Collectivité et notifié à l'intéressée.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

Fait à Barbazan  
Le 14 novembre 2023

Le Maire,

STRADERE Michèle



Notifié le : 16 novembre 2023

Signature de l'agent :